IPS INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE
Agir à la source du droit

Cadre réservé à l'IPS
N° adhérent :

Devenir **Membre** de l'IPS, c'est :

Echanger au sein d'une communauté d'experts

- Rejoindre un réseau de professionnels engagés dans une démarche active d'amélioration de la législation.
- Anticiper les évolutions de la législation en matière de protection sociale.
- Suggérer des axes de réflexion en lien avec l'actualité de votre profession.
- Participer aux visios mensuelles avec les autres membres de l'IPS.

Être identifié en tant qu'influenceur des évolutions de notre système de protection sociale

- Participer aux Rencontres Annuelles de l'IPS.
- Être référencé dans l'annuaire des experts de l'IPS.

Être informé en avant-première

- Recevoir en priorité toute l'actualité officielle et officieuse de la protection sociale.
- Être destinataire en avant-première de toutes les publications de l'IPS.
- Intégrer le groupe WhatsApp de l'IPS et suivre au jour le jour l'actualité de l'IPS et les répercussions de ses actions.
- Recevoir le bilan annuel de l'IPS : les chiffres clés, les réussites.

NOM :.....
PRENOM :
VOTRE ACTIVITÉ :
Expert comptable ☐ CGPI ☐ Courtier ☐
Avocat ☐ Notaire ☐

BULLETIN D'ADHESION

Membre IPS

2026

Vos coordonnées

Société
Fonction
Adresse professionnelle
CPVille.....
Téléphone.....
Numéro de **portable du membre** *(afin de recevoir les actualités de l'IPS via notre groupe WhatsApp)* :
Email
Site internet

Etablissement à facturer (si différent)

Société
Adresse professionnelle
CP
Ville

Votre adhésion

Je souhaite devenir membre de l'Institut de la Protection Sociale et verse une cotisation annuelle de 600 € TTC (500 € HT) :

o **Par chèque** libellé à l'ordre de l'Institut de la Protection Sociale.

o **Par virement bancaire annuel**

Le bureau de l'Institut de la Protection Sociale statuera sur votre dossier d'adhésion et sa décision vous sera notifiée par écrit. En cas de refus de votre demande, votre règlement vous sera retourné.

Fait à, le
Signature

Visé par l'IPS